

BRÈVES

Le fonds Covid Résistance est prolongé

Le fonds Covid Résistance soutient sous-forme d'avance remboursable, les associations et petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. Il a été mis en place en mai dernier par la Région Bretagne, les 4 Départements, les 59 EPCI et l'Association des Îles du Ponant (AIP) en partenariat avec la Banque des Territoires. Le fonds est doté de 27,5 millions d'euros apportés pour 25 % par la Région, 25 % par les 4 Départements, 25 % par les EPCI et 25 % par la Banque des Territoires. La participation du Département d'Ille-et-Vilaine est de 2,2 millions d'euros sur la base d'une contribution de 2 € par habitant. Le fonds évolue. Le plafond du prêt possible pour une entreprise ou une association marchande passe de 10 000 à 20 000 €. Les structures concernées peuvent avoir jusqu'à 20 salariés et un chiffre d'affaires qui peut atteindre 1,5 million d'euros. L'aide peut être cumulée avec un prêt garanti par l'État sous certaines conditions. Le dispositif est prolongé jusqu'au 31 mars prochain.
+ D'INFO
Covid-resistance.bretagne.bzh

Une aide pour le Département des Alpes-Maritimes

La tempête Alex s'est abattue avec une intensité exceptionnelle sur le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les violentes intempéries et les crues brutales ont entraîné la disparition de nombreuses personnes, ainsi que d'importants dégâts matériels. Devant l'urgence de la situation et afin de venir en aide aux populations sinistrées, le Département a décidé d'apporter une aide exceptionnelle de 50 000 € au Département des Alpes-Maritimes. Touché dans l'exercice de ses propres compétences – routes et infrastructures routières, notamment –, ce Département assurera la coordination des dons auprès des communes en fonction des priorités.

Décision modificative n° 2 8,5 millions d'euros en plus pour le RSA

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget pour en optimiser l'utilisation avant la clôture de l'exercice. Elle s'inscrit dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19. En investissement, cette DM se caractérise par le report de près de 19 millions d'euros de crédits consacrés aux travaux d'équipement départementaux, en raison des retards pris au printemps à cause du confinement. Pour les mêmes raisons, il est décidé de reporter près de 8,5 millions d'euros de crédits inscrits en matière de subventions d'équipement.

↳ Le nombre de RSA en forte hausse

Concernant les dépenses d'intervention sociale, le Département est confronté à une forte augmentation du nombre de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA). Au 30 septembre 2020, le nombre d'allocataires du RSA à la charge du Département était de 19 532 (+ 16 % par rapport au 30 septembre 2019). Un record depuis la création du RSA. Entre mars et septembre 2020, 1 800 allocataires supplémentaires ont été comptabilisés. Le Département verse aujourd'hui chaque mois près de 10 millions d'euros aux bénéficiaires du RSA. Fin novembre, le total des allocations versées par le Département sur les onze premiers mois était en hausse de 14 % par rapport à 2019. Pour faire face au financement du RSA d'ici la fin de l'année, 8,5 millions d'euros de crédits complémentaires sont nécessaires. Sur les autres postes, des crédits sont ajustés à

la baisse puisque de nombreuses actions n'ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire. Côté recettes, le produit des droits de mutation ne devrait pas baisser autant que prévu. Au cours des derniers mois, le marché immobilier est resté plus soutenu que ce qui avait été envisagé. Ce qui permet d'inscrire un produit de 183 millions d'euros (au lieu de 175 millions d'euros). Ce produit reste toutefois inférieur au montant constaté en 2019 (202 millions d'euros). Il est également inscrit 2,5 millions d'euros de contribution financière versée par l'État pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

 Direction des finances,
02 99 02 31 11.



Christophe Martins,
vice-président délégué aux finances
elus@ille-et-vilaine.fr

À NOTER



La session de l'Assemblée départementale s'est tenue le jeudi 12 novembre en format restreint étant donné le contexte sanitaire. La présence des élus a été limitée d'un commun accord avec les groupes, afin d'assurer la continuité des politiques publiques dans le respect des contraintes sanitaires. Vingt-huit élus étaient présents pour respecter le quorum. Les débats et travaux de l'Assemblée départementale sont disponibles au format audio sur le site ille-et-vilaine.fr. Il est possible de réécouter les débats à l'issue des sessions. Les rapports présentés et les délibérations adoptées sont également disponibles. Une recherche peut être effectuée par politique publique, par élu, par date de séance ou encore par mot-clé.
ille-et-vilaine.fr/sessions

BRÈVES

Un soutien à SOS Méditerranée

Le Département a décidé d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'association européenne SOS Méditerranée pour la réalisation des opérations de sauvetage en mer des migrants. Cette association apolitique et non partisane est aujourd'hui la seule entité qui intervient au secours des naufragés. En 2019, elle a secouru 1 337 personnes dont 28 % de mineurs. Elle ne bénéficie d'aucun financement étatique. L'aide départementale contribuera aux frais d'affrètement du navire ambulance et à l'acquisition de matériel de sauvetage. Une façon de réaffirmer le principe inconditionnel d'assistance à personne en danger.

Un baromètre de la téléphonie mobile avec KiCapte

Pour identifier les zones blanches sur son territoire, le Département met à disposition des Breilliennes et des Breilliens une application gratuite de mesure de leur couverture mobile : KiCapte. Un deuxième baromètre de la connectivité mobile est paru en novembre dernier (à consulter sur ille-et-vilaine.fr). En moyenne et sur tout le département, Orange est le meilleur opérateur en zone agglomérée (+ 10 000 habitants) et Bouygues Telecom en zone rurale. Les débits sont deux fois supérieurs en zone agglomérée qu'en zone rurale, sauf pour Free pour lequel les débits sont équivalents. Le baromètre présente aussi des résultats détaillés à l'échelle des communautés de communes ou d'agglomération. Pour continuer d'améliorer la qualité des services pour tous, de réduire la fracture numérique entre les territoires et de peser face aux opérateurs privés, il faut qu'un maximum de personnes continuent à tester leur couverture mobile. **Informations sur ille-et-vilaine.fr/kicapte**

Établissements pour personnes âgées et handicapées

Nouveaux tarifs pour 2021

En 2019, le Département a participé à hauteur de 183 millions d'euros au fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux, soit 20 % de son budget de fonctionnement. En 2020, le Département a participé en moyenne à hauteur de 82 % au coût total des établissements d'hébergement pour adultes handicapés et à près de 22 % du coût total des établissements pour personnes âgées – Apa, forfait dépendance et aide sociale à l'hébergement ou au repas. Le solde est financé par la personne accueillie pour 45 % et par l'assurance maladie pour 33 %. Grâce au soutien du Département, l'Ille-et-Vilaine compte 179 établissements d'accueil pour personnes âgées dont 167 habilités à l'aide sociale qui proposent au total quelque 13 000 places. Il finance également plus de 4 500 places en établissements et services pour adultes en situation de handicap. Le Département a voté un taux de reconduction moyen des budgets des établissements et services à hauteur de 0,50 % pour 2021. Le Département prévoit aussi des ouvertures de places nouvelles dans les établissements et services : 65 places pour l'accueil des personnes âgées – dont 46 places d'Ehpad et 19 places de résidences autonomie – et 18 places pour l'accueil des personnes en situation de handicap auxquelles il convient d'ajouter 17 nouveaux logements en habitats regroupés.

Le Département a décidé d'octroyer une subvention par place et par an de 6 418 € aux structures qui disposent d'un accueil de jour pour personnes âgées. La participation des Breilliennes et des Breilliens est fixée à 18,75 € la journée et 11,40 € la demi-journée. Ces participations s'établissent à 16,75 € et 10,40 € pour les accueils de jour rattachés à un Ehpad. Un tarif spécifique pour les usagers des autres départements (3 € de plus) est prévu. Pour l'accueil de jour des adultes en situation de handicap, le tarif unique départemental correspond aux deux tiers du forfait hospitalier, soit 13,33 € auquel s'ajoutent le prix du repas et du transport. Dans les Ehpad habilités à l'aide sociale, le tarif maximum pour l'usager est fixé à 70,35 € pour l'hébergement permanent et 72,35 € pour l'hébergement temporaire et les unités Alzheimer. Le tarif horaire pour les services d'« aide ménagère » est fixé à 22,22 €.



Direction de l'autonomie,
02 99 02 37 15.



Anne-Françoise Courteille,
1^{re} vice-présidente déléguée
aux solidarités, aux personnes
âgées et au handicap.
elus@ille-et-vilaine.fr

Participation du Département à la Coop des Masques

La pénurie de masques dans les premières semaines de l'épidémie a montré les fragilités de notre système sanitaire. Dans ce contexte, la possibilité de réimplanter une usine de production de masques homologués en Bretagne a été envisagée. Une étude engagée par la Région a montré la viabilité économique d'une unité de production de 45 millions de masques – chirurgicaux, FFP2, textiles – même si un autre projet industriel privé est envisagé dans les Côtes-d'Armor. Le projet est porté par une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Créée en

juin dernier, elle souhaite porter son capital à 2 millions d'euros d'ici la fin 2021. Le site de production sera localisé à Guingamp. Des collectivités se sont déjà engagées : Région Bretagne, Département des Côtes-d'Armor, plusieurs EPCI et communes. L'intérêt du Département est de pouvoir disposer d'une solution locale d'approvisionnement en masques pour la population, les établissements médico-sociaux et pour ses propres besoins. Il a décidé de souscrire des parts sociales de la SCIC Coop des masques, bretonne et solidaire à hauteur de 25 000 €.

CHIFFRE CLÉ 
135

135 dossiers d'associations qui interviennent dans le champ de l'insertion, des personnes âgées, des personnes handicapées, de la culture, du sport, de la jeunesse ou de l'environnement ont déjà été examinés dans le cadre du Fapa 35. Le Fonds d'appui aux partenaires et associations d'Ille-et-Vilaine est doté d'un budget de 10 millions d'euros. Il a été prolongé jusqu'au 31 mars prochain. Les associations qui ont été fragilisées par la crise peuvent encore contacter le Département. Une procédure dématérialisée via la plateforme Illisa permet d'instruire rapidement les demandes.
<https://illisa.ille-et-vilaine.fr/>

BRÈVES

Tour de France 2021 : une étape en Ille-et-Vilaine

Le Tour de France 2021 s'élancera de Brest le 26 juin et comptera quatre étapes bretonnes. Lors de la dernière, le mardi 29 juin, le peloton fera escale en Ille-et-Vilaine. Pour la première fois, Redon sera ville départ. L'arrivée aura lieu à Fougères. Cette étape sera favorable aux sprinters. Après Redon, les coureurs remonteront jusqu'à Bain-de-Bretagne via Pipriac et Guipry, traverseront Janzé, contourneront Rennes par l'Est, de Châteaugiron à Liffré, avant d'aller vers Vitré. Ils fileront ensuite au Nord vers Châtillon-en-Vendelais puis Fougères. Le Département, partenaire du Grand Départ du Tour, apporte, comme les trois autres Départements bretons, une aide financière de 300 000 € et un soutien logistique à l'organisation (sécurité, voirie). Il accompagnera également l'Agence de développement touristique (ADT) dans la mise en avant du territoire bretilien.

« Villes et Villages Fleuris » : 8 communes primées

Le département compte 51 communes labellisées « Villes et Villages Fleuris ». Ces communes participent à l'embellissement et l'attractivité touristique du territoire. L'Agence de développement touristique d'Ille-et-Vilaine (ADT) organise chaque année le concours départemental « Villes et Villages Fleuris » qui permet aux communes de s'engager dans une démarche de labellisation. Une étape incontournable pour l'obtention d'une première « fleur ». La remise des prix s'est déroulée le 16 octobre à l'Hôtel du Département. Elle a récompensé 8 communes : Saint-Symphorien (1^{er} prix) et Moutiers (2^e prix) pour les communes qui comptent entre 500 et 999 habitants, Louvigné-du-Désert (1^{er} prix) et Taillis (2^e prix) pour les communes entre 1000 et 3 499 habitants – un prix d'encouragement a été remis à Pipriac et Mont-Dol –, Gévezé (1^{er} prix avec mention coup de cœur) pour les communes entre 3 500 et 9 999 habitants. Un prix spécial a été remis à La Chapelle-de-Brain pour la mise en valeur de son cimetière. [Informations sur pro.bretagne35.com](http://pro.bretagne35.com)

PMI et protection de l'enfance Un schéma unique, des objectifs communs

« Agir avec, ensemble et autrement » : telle est la devise du schéma départemental enfance famille 2020 – 2025 qui a été adopté par l'assemblée départementale le 12 novembre dernier. Ce schéma regroupe pour la première fois deux politiques fondamentales : la protection maternelle et infantile et la protection de l'enfance. Le choix de réunir en un seul document cadre ces deux politiques répond à la volonté d'une prise en charge globale des enfants avec pour corollaire la mise en place de solutions adaptées et personnalisées. Il convient d'investir le champ de la prévention au plus tôt, de soutenir l'innovation et de privilégier l'action partenariale. Le Département consacre 155 millions d'euros à ses politiques en faveur de l'enfance et de la famille.

Au-delà de leurs spécificités, les politiques PMI et protection de l'enfance convergent quand il s'agit d'adapter les réponses aux besoins fondamentaux des enfants, des familles et en particulier des plus fragiles. Elles visent toutes deux à prévenir les difficultés et risques de dangers à l'égard des mineurs et à soutenir les parentalités. Elles ont aussi pour buts de déployer une offre de proximité, d'accompagner et de valoriser les professionnels. Le nouveau schéma poursuit plusieurs objectifs :

- renforcer la cohérence de l'action menée au bénéfice des Bretiliennes et des Bretiliens en préparant l'avenir des jeunes et agir pour la qualité de vie de toutes et tous ;
- positionner l'enfant et son intérêt au centre de la politique départementale ;
- apporter une meilleure réponse aux besoins fondamentaux des enfants et des familles dans le cadre d'un accompagnement global et personnalisé ;
- garantir la qualité et la continuité des parcours des enfants et des familles ;

- réaffirmer la priorité de l'action à domicile en élargissant les possibilités d'y intervenir pour privilégier de nouvelles modalités d'accompagnement, réserver les placements longs aux situations pour lesquelles aucune autre solution ne peut être mise en œuvre ;
- définir des modalités précises de pilotage du schéma afin de garantir le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre.

À noter

Lors de la session du 12 novembre dernier, le taux de reconduction moyen des établissements et services relevant de l'aide sociale à l'enfance a été fixé au même niveau que celui des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées. Ces établissements et services sous statut associatif ou public, sont financés quasi-exclusivement par le Département pour près de 1 700 places d'accueil et plus de 3 300 mesures d'action éducative à domicile. En 2020, le Département a financé ces structures à hauteur de 88 millions d'euros (+ 9 % par rapport à 2019).



Direction enfance famille, 02 99 02 42 24.



Véra Briand,
vice-présidente déléguée
à la protection de l'enfance



Murielle Condolf-Férec,
conseillère départementale déléguée
à la petite enfance et à la PMI

elus@ille-et-vilaine.fr

Plus de 6 % de personnes handicapées travaillent au Département

Comme dans le secteur privé, tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés. Le non-respect de cette obligation entraîne, depuis le 1^{er} janvier 2006, le versement d'une contribution annuelle au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le Département a déclaré un taux d'emploi de 6,29 % en 2019. Plus de 320 000 € ont été dépensés au profit de l'accès ou du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap (aménagements de postes, prestations de traduction langue des signes, prothèses auditives...). Le Département

a également mis en place un dispositif d'accompagnement des personnes handicapées. Chaque agent recruté est accompagné la première année avant titularisation. Au cours de cette période, son poste de travail fait l'objet d'une analyse et d'un aménagement le cas échéant. Dans le même esprit, une sensibilisation de l'équipe au handicap de l'agent recruté peut être mise en place.



Direction ressources humaines, 02 99 02 41 65.



Beatrice Hakni-Robin,
vice-présidente déléguée au personnel
et à la jeunesse
elus@ille-et-vilaine.fr

**ON Y
RÉFLÉCHIT**



Un nouveau site Internet pour la MDPH en 2021

Soucieux d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, le Département travaille à la mise en ligne d'un nouveau site Internet pour la Maison départementale des personnes handicapées. Destiné à toutes les personnes s'interrogeant sur le handicap et les aides apportées par la MDPH, ce site entièrement repensé apportera davantage d'informations pratiques, de services en ligne et d'actualités à ses usagers. Il leur permettra également d'accéder de façon rapide et facile à l'ensemble du contenu sur le handicap, où qu'ils soient et sur tous les supports numériques – mobile, tablette, ordinateur –. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité de tous les publics en permettant un affichage adapté aux troubles visuels, moteurs ou cognitifs. Une mise en ligne est prévue début 2021.

Collèges

Une capacité d'accueil revue à la hausse

Le plan accueil collégiens 2015 – 2025 adopté par l'Assemblée départementale en septembre 2016 avait deux objectifs : optimiser la capacité d'accueil des collèges publics et créer au moins 3 000 places supplémentaires pour faire face à l'évolution démographique. Pour y parvenir, le Département a travaillé à l'adaptation de la carte scolaire, notamment pour les secteurs de Redon, Saint-Malo et le sud-est de Rennes, en essayant de favoriser la mixité sociale. Il a procédé à des extensions et des restructurations mais aussi à des fermetures ou constructions de nouveaux établissements. Trois nouveaux collèges à Laillé, Guipry-Messac et Bréal-sous-Montfort ont ouvert leurs portes à la rentrée. Les dernières finitions ont été réalisées en novembre dernier. Les salles de classe sont désormais toutes opérationnelles, de même que la demi-pension à Laillé. Les collèges ont ouvert avec 250 à 400 élèves selon les établissements. Ils ont été calibrés pour en accueillir 700 voire 800 en cas de pression démographique. Le Département a financé la construction de ces établissements qui ont coûté entre 13,2 et 13,9 millions d'euros

chacun, soit un peu moins que les 14,5 millions prévus. Suite à des travaux d'extension, la capacité d'accueil a augmenté dans les collèges de Tinténiac (650 élèves), Montauban-de-Bretagne (700), Châteaugiron (600) et Orgères (700). Un collège devrait ouvrir ses portes à Melesse en septembre 2022.

En 2015, les 60 collèges publics d'Ille-et-Vilaine accueillait 31 250 élèves. À la dernière rentrée, 32 973 élèves ont rejoint les 62 établissements publics. À l'issue de l'ensemble des opérations réalisées ou en cours, la capacité d'accueil des collèges publics devrait atteindre environ 40 000 places.



Direction éducation, jeunesse, sport,
02 99 02 43 77.



Franck Pichot,
vice-président délégué à l'éducation
et à la jeunesse
elus@ille-et-vilaine.fr

OPINIONS

Les groupes politiques du Conseil départemental s'expriment



Groupe Union de la Droite et du Centre

Afin de respecter l'article L52-1 du Code électoral qui stipule que « À compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. » Nous avons fait le choix de suspendre notre tribune dans cette publication de la collectivité.

En tant que conseillers départementaux, nous restons à votre écoute et à votre disposition.

Les 22 conseillers du groupe union de la Droite et du Centre

Laëtitia Meignan et Aymar de Gouvion Saint Cyr (Antrain), Nadine Dréan et Yvon Mellet (Bain-de-Bretagne), Aude de la Vergne et Louis Hubert (Châteaugiron), Agnès Toutant et Jean-Luc Bourgeois (Dol-de-Bretagne), Frédérique Miramont et Thierry Benoît (Fougères 1), Isabelle Biard et Louis Pautrel (Fougères 2), Monique Sockath et Aymeric Massiet du Biest (La Guerche-de-Bretagne), Marie Daugan et Pierre Guitton (Montauban-de-Bretagne), Anne Le Gagne et Pierre-Yves Mahieu (Saint-Malo 1), Sophie Guyon et Nicolas Belloir (Saint-Malo 2), Isabelle Le Calennec et Thierry Travers (Vitré)

Contact : 02 99 02 35 17 - www.udc35.fr

Majorité départementale

Chères Bretiliennes, chers Bretiliens,
En raison des prochaines élections départementales pour lesquelles l'hypothèse d'un report fin juin est actuellement à l'étude, et afin de respecter l'esprit du Code électoral et ses règles en matière de communication pendant la période pré-électorale, notre majorité a décidé de suspendre ses tribunes habituellement publiées dans l'Actualité.

Bien sincèrement,
Les élu-e-s de la majorité départementale

Gaëlle ANDRO / Armelle BILLARD / Frédéric BOURCIER / Vera BRIAND / Jean-Luc CHENUT / Ludovic COULOMBEL / Muriel CONDOLF-FEREC / Anne-Françoise COURTEILLE / Isabelle COURTIGNÉ / Jacques DAVIAU / Claudine DAVID / Catherine DEBROISE / Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ / Michel GAUTIER / Béatrice HAKNI-ROBIN / Marc HERVÉ / Daniel HEURTAULT / Didier LE BOUGEANT / Loïc LE FUR / André LEFEUVRE / Bernard MARQUET / Christophe MARTINS / Gaëlle MESTRIES / Solène MICHENOT / Roger MORAZIN / Franck PICHOT / Marcel ROGEMONT / Sandrine ROL / Emmanuelle ROUSSET / Françoise SOURDRILLE

Contact : Groupe socialiste et apparentés, 02 99 02 20 63
Groupe radical de gauche, 02 99 02 35 85.
<https://www.facebook.com/SocialistesCD35>



Papier issu
d'une gestion
durable des forêts.

Directeur de la publication : Jean-Luc Chenut. **Directrice de la communication** : Catherine Durfort.
Rédactrice en chef : Corinne Duval, direction de la communication du Département, 1, avenue de la Préfecture, CS 24218, 35042 Rennes Cedex (02 99 02 35 32).
Crédits photos : Thomas Crabot, Franck Hamon, J.-P. Noble/CD35.
Tirage : 8800 exemplaires. **Maquette** : Studio graphique du Département.
Mise en page et impression : Imprimerie du Département. Imprimé sur du Balance pure 100 % recyclé, label La Fleur. **Dépôt légal** : décembre 2020. N° ISSN : 1778-0500.